

UNE RUBRIQUE CLEF DANS UN SITE MARCHAND : LES MENTIONS LÉGALES

Le **Réseau Anti-Arnaques** aime le rappeler régulièrement : un site marchand constitue une vitrine commerciale souvent attrayante qui peut éblouir le consommateur.

Si certains sites leaders sur le marché sont connus des internautes, d'autres plus récents ou plus discrets restent inconnus et le consommateur a tout avantage à mener un certain nombre d'investigations, avant de s'engager.

Parmi elles, la consultation de la rubrique « Mentions légales » est la plus importante car elle constitue vraiment la carte d'identité du site. Si l'internaute est courageux, il peut aussi s'attaquer aux CGV (Conditions Générales de Vente) et la Politique de confidentialité. Toutes ces insertions sont obligatoires et toute absence est suspecte.

Les mentions légales permettent néanmoins d'identifier le professionnel (patronyme s'il s'agit d'un entrepreneur individuel, raison sociale s'il s'agit d'une personne morale) et de le situer géographiquement. La communication du numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou de son numéro SIRET est la preuve de son existence légale et, surtout, facilite les recherches sur le net. L'indication de l'hébergeur du site est aussi l'indication de repérer les intermédiaires peu fréquentables (le plus souvent situés à l'étranger).

Les « mentions légales » constituent le plat préféré de la **Cellule de Veille Internet (CVI)**, composante du **Réseau Anti-Arnaques**, qui répertorie quotidiennement les insertions publicitaires sur les réseaux sociaux.

Certaines pratiques l'agacent particulièrement :

- Des mentions légales minimalistes ou trop générales ne permettant même pas d'identifier le professionnel.
- L'absence d'indication nominative du Directeur de la publication ou du Responsable de la publication.

